

**DECISION SUR LE RAPPORT DE LA CONFERENCE EXTRAORDINAIRE
DES MINISTRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
Doc. EX.CL/315 (X)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur le rapport de la Conférence extraordinaire des ministres de la science et de la technologie;
2. **SE FELICITE ET APPUIE** la décision relative à la proclamation de l'Année 2007 comme l'Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique;
3. **SOUTIENT AVEC FORCE** l'appel aux Etats membres pour qu'ils adoptent des stratégies de promotion de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation pour la création de la richesse et le développement économique en consacrant à ce secteur au moins 1% de leur produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2010, conformément à la décision EX.CL/Dec. 254 (VIII) de Khartoum ;
4. **APPROUVE** la création de l'Organisation panafricaine de la Propriété intellectuelle (OPAPI) ;
5. **SOULIGNE** la nécessité de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et du renforcement du rôle de ce secteur dans les partenariats internationaux.

2007

Decision on the report of the extraordinary conference of ministers of science and technology – Doc. EX.CL/315 (X)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/999>

Downloaded from African Union Common Repository